

Zeitschrift: Korrespondenzblatt des Bernischen Lehrervereins = Bulletin de la Société des instituteurs bernois

Herausgeber: Bernischer Lehrerverein

Band: 18 (1916-1917)

Heft: 3

Artikel: Konferenz der Sektionspräsidenten des B. L. V. = Conférence des présidents de section du B. L. V.

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-242939>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tuteurs le corps enseignant de la partie française du Jura bernois, c'est dans cet établissement qu'il y aurait lieu de prendre les mesures propres à régulariser la situation. La Commission de l'école normale, mise au courant chaque année par MM. les inspecteurs du nombre des instituteurs sans place, ne recevrait dans ledit établissement qu'un nombre d'élèves proportionné aux besoins. Il est fort probable aussi qu'une fois la guerre européenne terminée, l'équilibre se rétablira de lui-même, car nombreux seront les jeunes gens qui trouveront dans les pays voisins l'occasion de se créer des situations plus enviables que celles que le nôtre leur refuse.

De cet exposé très sommaire découlent les conclusions suivantes:

1° En l'an 1906, il y a eu pénurie d'instituteurs dans le Jura, en 1916 il y a pléthore.

2° 30 instituteurs environ se trouvent actuellement sans place définitive, y compris ceux qui poursuivent leurs études.

3° La commission de l'école normale et la Direction de l'Instruction publique sont priées de remédier à la situation.

b. Institutrices.

Il y a environ 240 classes desservies par des institutrices de langue française. La majorité des institutrices est formée à l'école normale de Delémont, avec une série sortante chaque année. Jusqu'à ce jour, les sections pédagogiques de St-Imier et de Porrentruy formaient aussi un certain nombre de maîtresses primaires. Ces sections sont actuellement supprimées. Cependant, à ma connaissance, l'école secondaire de Porrentruy a reçu encore cette année des élèves dans sa section pédagogique.

Actuellement, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, grâce à l'amabilité de MM. les inspecteurs, il y a dans le Jura bernois environ 50 institutrices qui n'ont pas de place stable. Avant la guerre, bon nombre d'institutrices qui ne trouvaient pas à se placer chez nous partaient pour l'étranger et réussissaient, soit en Autriche, en Allemagne ou en Angleterre, à se créer des revenus supérieurs à ceux qu'allouent les communes bernoises à un grand nombre de leurs institutrices. Les grandes difficultés créées par la guerre pour se rendre à l'étranger ne permettent plus à nos jeunes institutrices de s'ex-

patrier; de là le chiffre énorme de 50 institutrices sans place.

Dans les conditions actuelles, ce nombre ne diminuera pas; au contraire, chaque année un nouveau contingent d'institutrices nouvellement diplômées viendra grossir les rangs de leurs sœurs sans place.

Trouver la cause de cette surabondance, c'est en découvrir le remède. La suppression des sections pédagogiques des écoles secondaires de St-Imier et de Porrentruy diminuera déjà de quelques unités le nombre des candidats à l'enseignement. Je ne sais pas exactement le nombre des élèves actuellement à l'école normale de Delémont, mais il est certain qu'il n'est pas inférieur à 40, ce qui donnerait une moyenne d'environ 13 élèves par série. Ce nombre, vu les circonstances, est beaucoup trop élevé, et si nous aimerions à voir moins de collègues sans place, un moyen radical s'impose. L'école, avec le luxe de sa nouvelle construction, n'a pas pour unique but d'offrir à un prix relativement bas les moyens d'acquérir une instruction générale développée, permettant aux porteuses d'un brevet d'abandonner la carrière pédagogique avec d'autant plus de facilité que cette profession ne leur a jamais souri. Le vrai et seul but de l'école normale est de former des institutrices capables et zélées, selon les besoins du Jura. Si, comme je l'ai dit pour les instituteurs, on avait, ici aussi, toujours proportionné les entrées dans cet établissement aux besoins réels, nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui ce grand nombre d'institutrices dépourvues de classe.

Dans le corps enseignant féminin aussi, je suis persuadé qu'après la guerre, l'équilibre se rétablira peu à peu, sans que des mesures spéciales autres que celles mentionnées plus haut soient prises. Pour terminer, je conclus:

1° Bien qu'il y ait depuis longtemps déjà trop d'institutrices dans le Jura, la situation n'est cependant pas alarmante.

2° Environ 40 institutrices se trouvent actuellement sans place définitive.

3° Suppression des classes d'école normale aux écoles secondaires pour filles de Porrentruy et de St-Imier.

4° L'enseignement durera quatre ans à l'école normale des filles de Delémont.

5° Quant à la question des institutrices, voir thèse 3 pour instituteurs.

Konferenz der Sektionspräsidenten des B. L. V.

Samstag den 20. Mai 1916.

Vertreten sind 31 Sektionen; eine ist entschuldigt. Vom K. V. nehmen 9 Mitglieder an den Verhandlungen teil.

Conférence des présidents de section du B. L. V.

samedi, 20 mai 1916.

31 sections y sont représentées; une s'est fait excuser. 9 membres du C. C. prennent part aux délibérations.

Verhandlungen:

1. Der Präsident des K. V., Herr *Zimmermann*, eröffnet die Konferenz, der er die Aufgabe zuweist, für den nötigen Kontakt zwischen den Sektionen und der Zentralleitung des Vereins zu sorgen.

2. *Revision des Unterrichtsplanes*. Referent: Herr Schulinspektor *Bürki*, Mitglied der Subkommission des Vorstandes der Schulsynode. Die Revision wird folgenden Gang nehmen: Die Subkommission arbeitet im Laufe dieses Sommers den allgemeinen Teil des Unterrichtsplanes aus. Dieser soll enthalten:

- a. Die Ziele der Unterrichtsfächer,
- b. die Grundsätze über Stoffauswahl, Stoffanordnung und Stoffverteilung.

Diese Fragen sollen im Laufe des Winters von den Sektionen des B. L. V. diskutiert werden. Die Sektionsvorstände sind deshalb mit der Aufgabe betraut, schon im Sommersemester die Referenten für die einzelnen Fachgruppen zu suchen. Die Sektionen senden ihre Thesen an den K. V., der sie an die Subkommission des Vorstandes der Schulsynode weiterleiten wird. Die *jurassische Lehrerschaft* hat ihre Wünsche schon im Jahr 1912 formuliert und der Unterrichtsdirektion eingereicht. Seither hat die Angelegenheit geruht; sie wird aber jetzt wieder in Fluss kommen. Herr Schulinspektor *Gobat* in Delsberg beschäftigt sich speziell mit der Frage.

3. *Revision der Lehrmittel*. Referent: Herr Schulinspektor *Bürki*. Das Amtliche Schulblatt schreibt zur Revision aus: Die Fibel, die Rechnungsbücher, die Gesangslehrmittel. Die Lehrerschaft sollte ihre Wünsche äussern und der Unterrichtsdirektion einreichen. Besonders in den Vordergrund werden treten: Die Rechnungsmethode (dezimale Schreibweise) und die Gesangsmethode (Transponieren; absolute Tonbezeichnung). In der Diskussion wird betont, dass die Revision der Lehrmittel mit der des Unterrichtsplanes Hand in Hand gehe. Es wird deshalb beschlossen, die Diskussion über die Revision der Lehrmittel nicht diesen Sommer vorzunehmen, sondern auf das Wintersemester zu verschieben, wo sie dann mit der Behandlung des Unterrichtsplanes verbunden werden kann.

4. *Naturalienwesen*. Zentralsekretär *Graf* referiert und stellt den Antrag: Die Sektionen sollen im Laufe dieses Sommers die Naturalienfrage nochmals besprechen und auf Grund des Reglements vom 7. Juli 1914 nachsehen, wo es in ihrem Bezirke fehlt. Ein Mitglied des K. V. oder der Zentralsekretär soll bei diesen Sitzungen anwesend sein. Das aus den Verhandlungen gewonnene Material ist bis zum 15. Oktober 1916 dem Sekretariat einzusenden. Gestützt darauf

Délibérations:

1. M. *Zimmermann*, président du C. C., ouvre la conférence qui a pour tâche de veiller au contact qui doit exister entre les sections et l'organe central de la Société.

2. *Revision du plan d'études*. Rapporteur: M. *Bürki*, inspecteur scolaire, membre de la sous-commission du comité du Synode scolaire. La revision s'effectuera comme suit: La sous-commission élaborera, dans le courant de cet été, la partie générale du plan d'études qui devra contenir:

- a. Les buts des branches de l'enseignement,
- b. les principes fondamentaux relatifs au choix, à l'ordre et à la distribution des matières.

Ces questions seront discutées, dans le courant de l'hiver, par les sections du B. L. V. Les comités de section sont donc chargés de désigner, pendant le semestre d'été déjà, les rapporteurs pour les différents groupes de branches. Les sections enverront leurs conclusions au C. C. qui les transmettra à la sous-commission du comité du Synode scolaire. Le *corps enseignant jurassien* a déjà formulé ses vœux en 1912 et les a adressés à la Direction de l'Instruction publique. Depuis lors, la question est restée stationnaire, mais sera reprise maintenant. M. *Gobat*, inspecteur scolaire, à Delémont, s'en occupe spécialement.

3. *Revision des moyens d'enseignement*. Rapporteur: M. *Bürki*, inspecteur scolaire. La Feuille officielle scolaire met au concours la revision de l'abécédaire, des livres de calcul, des moyens d'enseignement du chant. Le corps enseignant devrait exprimer ses desiderata et les transmettre à la Direction de l'Instruction publique. C'est surtout la méthode de calcul décimal et la méthode de chant (transposition, désignation de la tonalité absolue) qui entreront au premier plan. Dans la discussion, on relève que la revision des moyens d'enseignement va de pair avec celle du plan d'études. C'est pourquoi il est décidé que la revision des moyens d'enseignement ne sera pas entreprise cet été, mais renvoyée au semestre d'hiver, où elle pourra être discutée en même temps que le plan d'études.

4. *Prestations en nature*. M. *Graf*, secrétaire central, rapporte et fait la proposition suivante: Les sections doivent encore discuter une fois cette question et, en se basant sur le règlement du 7 juillet 1914, voir où elle fait défaut dans leur cercle. Un membre du C. C. ou le secrétaire central assistera à ces séances.

Le matériel résultant des délibérations sera adressé jusqu'au 15 octobre 1916 au secrétariat central. En le prenant pour base, le C. C. préparera une requête pour la Direction de l'Instruction publique, afin que l'inspection prévue des loge-

wird der K. V. eine Eingabe an die Unterrichtsdirektion abfassen, damit die im Reglement vorgesehene Inspektion der Lehrerwohnungen (Abschnitt II a, Ziffer 5) vorgenommen wird. Dieser Antrag wird ergänzt durch *Aebersold*, Langenthal, der wünscht, dass die Sektionsvorstände die eingebrachten Klagen prüfen, gegebenenfalls durch Vornahme eines Augenscheins. In dieser Fassung wird der Antrag angenommen und geht an die Sektionen.

5. *Teurungszulagen*. Der Referent, Zentralsekretär *Graf*, betont die Notwendigkeit der Ausrichtung dieser Zulagen. Die fortwährende Steigerung der Lebensmittelpreise führt zur Verelendung oder zur Verschuldung der Leute mit mässigem, festem Einkommen. Der K. V. wird mit den Vorständen des Verbandes der Beamten und Angestellten des Staates Bern und des Vereins bernischer Bezirksbeamten in Verbindung treten, um auf möglichst breiter Basis vorgehen zu können. Sollten diese Verbände ein gemeinsames Vorgehen ablehnen, so wird der K. V. selbständig vorgehen. Den Sektionen fällt folgende Aufgabe zu: Es lässt sich die Frage aufwerfen, ob nicht die Gemeinden um Ausrichtung von Teurungszulagen angegangen werden könnten. Es würde sich dann im einzelnen Falle nicht um so hohe Summen handeln, so dass leichter Aussicht auf Erfolg vorhanden ist. Leider sind die wirtschaftlichen Verhältnisse des Kantons so verschieden, dass ganze Landesgegenden (Oberland) nicht einmal begrüsst werden dürften. Immerhin sollen die Sektionen die Sachlage innerhalb ihres Bezirks prüfen und dem K. V. ebenfalls bis zum 15. Oktober 1916 Bericht und Antrag stellen. Der Antrag wird angenommen und geht an die Sektionen.

6. *Varia*. Dr. *Oppliger* macht auf die Dringlichkeit der Frage der Lehrerinnenbildung aufmerksam. Es wird beschlossen, dass die Sektionen, die genügend Zeit haben, diese Frage auf ihr Programm nehmen dürfen. Es ist dies namentlich bei städtischen Sektionen der Fall, bei denen die Naturalienfrage ausser Betracht fällt.

Nach der Erledigung zweier Geschäfte interner Natur schliesst Präsident *Zimmermann* um 5½ Uhr die sehr anregend verlaufene Tagung.

Hilfskasse für Haftpflichtfälle.

Diese Institution tritt auf 1. Juli 1916 in Kraft. Der Jahresbeitrag von 50 Rp. wird zur Stunde eingezogen. Trotzdem suchen Versicherungsagenten heute noch Verträge gegen Haftpflicht abzuschliessen, indem sie vorgeben, die Hilfs-

ments d'instituteurs (chiffre 5, paragraphe II a) soit effectuée. Cette proposition est complétée par celle de M. *Aebersold* (Langenthal), qui désire que les comités de section vérifient les plaintes formulées, et cela éventuellement par un témoin oculaire. Sous cette teneur, la proposition est acceptée et transmise aux sections.

5. *Augmentations de traitement motivées par le renchérissement de la vie*. Le rapporteur, M. *Graf*, secrétaire central, relève la nécessité du service de ces augmentations. La majoration continue des prix des denrées alimentaires conduit les gens à petit traitement fixe à la misère ou à l'endettement. Le C. C. se mettra en relation avec les comités de l'Association des fonctionnaires et des employés de l'Etat de Berne et avec la Société bernoise des fonctionnaires de districts, afin de pouvoir procéder sur la plus large base possible. Au cas où ces associations refuseraient la procédure en commun, le C. C. s'engagerait seul. Les sections ont pour tâche d'étudier la question à savoir si on ne pourrait pas s'adresser aux communes pour obtenir des augmentations en raison du renchérissement de la vie. Au cas particulier, il ne s'agirait pas de si grandes sommes, de sorte qu'il y aurait plus de chance de succès. Malheureusement, la situation économique du canton diffère considérablement suivant les régions; aussi devons-nous faire abstraction de certaines contrées (Oberland). Toutefois, il est bon que les sections éprouvent la situation au sein de leur cercle et qu'elles présentent également un rapport et des propositions au C. C. jusqu'au 15 octobre 1916.

6. *Divers*. M. le Dr *Oppliger* attire l'attention sur l'urgence de la question de la formation des institutrices. Il est décidé que les sections qui en ont le temps, devront inscrire cette question dans leur programme. C'est le cas pour les sections citadines, qui, elles, n'ont pas à s'occuper des prestations en nature.

Après la liquidation de deux autres tractanda d'ordre intérieur, M. *Zimmermann* clôt à 5 heures et demie la séance qui a été très animée.

Caisse de secours en cas de responsabilité civile.

Cette institution entre en vigueur le 1^{er} juillet 1916. La cotisation annuelle de 50 ct. est perçue en ce moment. Malgré cela, il existe encore aujourd'hui des agents d'assurance qui cherchent à conclure des contrats contre la responsabilité